

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 29 Vœu relatif à la création d'un emplacement dédié au commerce ambulant sur la placette située à l'angle des rues Davy et Guy Môquet (17e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la demande conjointe du bureau du conseil consultatif de quartier La Fourche - Guy Môquet et de l'association de la rue Davy afin de créer sur la placette, à l'angle des rues Davy et Guy Môquet – future placette Claude Bouvelle – un lieu d'animation et de convivialité autour de la thématique du livre ;

Considérant qu'en dépit de l'avis favorable de la DVD à l'installation d'un commerce ambulant sur cet emplacement et des nombreuses demandes en ce sens de la mairie du 17e, les services de la Ville n'ont toujours pas donné leur accord, ni même la moindre réponse ;

Considérant que la végétalisation et la pose de chaises de rue ont permis de donner à la placette un cadre agréable et propice à ce type de commerce ;

Considérant le vote des termes de ce vœux à l'unanimité du conseil du 17e arrondissement ;

Sur proposition de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des élus du groupe Les Républicains,

Émet le vœu que :

La placette située à l'angle des rues Davy et Guy Môquet soit inscrite sur la liste des sites autorisés à accueillir un commerce ambulant, notamment de vente de livres, sous réserve de faisabilité technique.